

une étude néerlandaise, le taux d'absentéisme chez les salariés cyclistes est 15% plus faible que chez leurs collègues. Et comme on l'a dit précédemment, le cycliste est davantage maître de son temps, ce qui améliore sa ponctualité. De quoi vous faire bien voir de votre employeur, sans aucun doute !

---

## Vélo électrique : une aide à l'achat de 500 euros pour les Franciliens

L'autorité organisatrice des transports publics d'Île-de-France propose aux Franciliens **une aide à l'achat d'un vélo électrique de 500 à 600 euros**.

- **Vélo à assistance électrique (VAE) neuf** : 50% du prix TTC, plafond (aide d'Île-de-France Mobilités + aides locales éventuelles) à 500 euros,
- **Vélo cargo avec assistance électrique neuf** : 50% du prix TTC, plafond (aide d'Île-de-France Mobilités + aides locales éventuelles) à 600 euros.

**Cette aide s'applique aux vélos achetés après le 1er décembre 2019 et peut être demandée depuis le 20 février 2020 sur [l'espace « mes démarches » d'iledefrance-mobilites.fr](https://iledefrance-mobilites.fr).**

### Infos pratiques

Lors de l'achat de votre vélo électrique, **gardez vos pièces justificatives** (facture et certificat d'homologation/de conformité).

**Les critères d'obtention de l'aide sont :**

- Habiter en Île-de-France,
- Être majeur ou mineur émancipé,
- Avoir acheté son vélo à partir du 1er décembre 2019,
- Avoir acheté un vélo à assistance électrique neuf conforme à la réglementation en vigueur,
- 1 seule aide par personne maximum,
- Revente du vélo interdite pendant une durée de 3 ans,
- Avoir demandé les aides financières locales si elles existent en amont de la demande faite à Île-de-France Mobilités.

**Pièces à fournir sous forme numérique** (types de fichiers acceptés : .pdf, .bmp, .jpeg, .jpg, .png) :

- Le formulaire de demande en ligne (disponible à partir du 20 février 2020),
- Une copie de la facture d'achat du vélo et de ses accessoires au nom du demandeur (les factures datées d'avant le 01/12/2019 ne seront pas acceptées), rédigée en français et dont la somme est exprimée en euros,
- Une copie du certificat d'homologation ou certificat de conformité du vélo remis par le vendeur,
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur ou une attestation d'hébergement,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une copie d'un justificatif d'émancipation pour les mineurs émancipés,
- Un RIB au nom du demandeur,
- Le justificatif d'obtention ou de refus d'une aide financière à l'achat de vélo électrique de la ville ou intercommunalité le cas échéant.

En cas de réponse positive, **le versement se fera par virement bancaire.**

### Location

**Et pour ceux qui préfèrent louer, il y a toujours Véligo Location !**